

PROCES VERBAL SEANCE DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : TILLEUL Sandrine, FORGE Laurine, LAFOND Jérémy.

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Yves CHERON

Compte-rendu de la rencontre avec le Sous-Préfet du 05/10

Mr Le Maire fait un point sur la rencontre avec le Sous-Préfet au cours de laquelle, avec Noël Paris, il a pu :

- présenter la commune ;
- présenter les projets en cours et à venir ;
- attirer l'attention sur les dossiers de demande de subventions non retenus en soulignant que beaucoup d'argent était versé aux Communautés de Communes au détriment des communes.

Mr Le Sous-Préfet a pris note et souligne qu'il reverra, l'an prochain, les dossiers avec plus d'attention.

Demandes de subvention DETR

Mr Le Maire fait part qu'un devis a été demandé à l'entreprise COLAS pour le rechargement :

- de la route de Châtres à la limite de Bord : 16 755.50 € HT
- de la route du Mourier au Montgalbrun : 21 782.15 € HT
- installation du chantier : 530.00 € HT

Soit un total de 39 067.65 € HT en vue de déposer une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2022 au taux de 40 %.

Délibération n° 2021/32 portant sur la demande de subvention DETR pour le rechargement de la voirie.

Les dossiers non retenus cette année seront représentés :

- Acquisition de la cureuse de fossés pour un montant de 5 000 € HT – taux de subvention 40 %
- Rechargement des routes (Châteux à Montebras – Bellefaye-Les Parents – La Garde) pour un montant de 163 533 € HT – taux de subvention 40 %.

Mr Le Maire fait part de la décision prise de faire réaliser les travaux de rechargement du village de La Garde, coût : 23 853.50 € HT – fonds de concours de Creuse Confluence : 4 770.70 € soit un reste à charge de 19 082.80 €. Une délibération doit être prise pour demander le fonds de concours.

Délibération n° 2021/33 sollicitant le fonds de concours auprès de Creuse Confluence.

Projet parcs photovoltaïques :

Mr Le Maire soumet de nouveau à l'Assemblée le projet de parcs photovoltaïques de José Métayer.

Il souligne que si le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet, un dossier sera constitué, avec l'aide de Laurent Rivière de l'ONF, accompagné de la délibération et d'un courrier demandant une dérogation à Mme la Préfète pour rendre le terrain constructible, cette dernière demande l'avis à la CDPNAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) avant de rendre sa décision.

Il demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

Vote : 7 pour - 5 abstentions

Délibération n° 2021/34 portant sur le projet de parcs photovoltaïques.

Il précise également qu'il a rencontré, le 25 novembre, avec Noël Paris, la société Générale du Solaire pour un projet à Vendoueix pour Victor Cheminet.

Des éléments supplémentaires devant être fournis, une décision sera prise ultérieurement.

Départ en retraite de Pascal Berset

Mr Le Maire informe l'Assemblée que Pascal Berset nous a fait part de son intention de prendre sa retraite au 1^{er} mars 2021.

Une recherche de candidats a été de suite mise en œuvre, des courriers ont été envoyés à Pôle emploi (Guéret – Montluçon), au GRETA (Guéret – Montluçon) et au centre de formation à Ahun.

Embauche d'un nouvel agent

Mr Le Maire fait part aux membres présents que suite aux démarches effectuées, 5 candidatures ont été reçues ; il propose de recevoir les candidats dès que possible et se renforce d'une commission composée de Noël Paris, Pascal Biesse, Jocelyne Pichon pour l'entretien.

L'embauche se fera au 1^{er} février.

Prime employés communaux

Mr Le Maire fait un rappel des primes versées en 2020 aux agents communaux : 3 agents ont perçu chacun 1 850 €, l'agent postal a perçu à 850 €.

Il demande à l'Assemblée de se prononcer sur le régime indemnitaire pour l'année 2021.

L'Assemblée décide d'accorder les montants suivants :

- 3 agents percevront chacun la somme de 2 000 €
- 1 agente (agente postale) percevra la somme de 1 000 €.

Mr Le Maire donne une information de Pôle Emploi relatif au PEC (Parcours Emploi Compétences) financé à hauteur de 80 % par l'Etat ; la collectivité pourrait profiter de cette opportunité pour l'embauche d'une personne pendant l'été pour renforcer l'équipe actuelle.

Délibération n° 2021/35 portant sur le régime indemnitaire des agents

Révision contrat d'assurance du personnel

Mr Le Maire donne la parole à Christian Wouters chargé du dossier de la révision de l'assurance du personnel. Il présente les offres reçues.

Proposition pour une même franchise et même base salariale :

	Taux CNRACL	Taux IRCANTEC	Prime +couverture CP	Durée du contrat
GROUPAMA	6.58 %	1.50 %	3 104.80 € + 1 232.03	4 ans
AXA	7.99 %	1.55 %	3 673.69 € + couverture CP en option non chiffrée	2 ans

Les autres clauses du contrat sont identiques.

Mr Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer. A l'unanimité, le Conseil Municipal choisi l'assurance Groupama.

Délibération n° 2021/36 portant sur le contrat d'assurance du personnel communal

Financement de la protection complémentaire santé des employés

Mr Le Maire fait part de la demande de Antoine MATHIVAT.

L'ordonnance prise sur le fondement de la loi du 9 août 2019 de transformation de la fonction publique, oblige les employeurs publics à financer au moins 50% de la complémentaire santé des agents publics, comme c'est déjà le cas dans le secteur privé.

Cette obligation de prise en charge à 50 % va s'appliquer progressivement : dès 2024 à l'État, et au plus tard en 2026 à tous les employeurs publics des trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière). Elle concernera tous les agents publics, sans distinction de statut.

La participation étant facultative jusqu'à fin 2025, la collectivité peut choisir de ne pas participer

Ou

La collectivité décide de participer, elle peut le faire pour le risque santé (complémentaire santé) et/ou pour le risque prévoyance (garantie maintien de salaire) : l'un ou l'autre des deux risques (Santé/Prévoyance) ou pour les deux.

La participation est fixée à 15 € bruts mensuels.

L'Assemblée souhaite différer cette demande et se rapprocher de l'ensemble des agents pour avoir une vue globale, ensuite une décision pourra ainsi être prise.

Demande d'achat de terrain à Bellefaye

Mr Le Maire fait savoir que Arnaud Petetin et Agnès Hoffmann nous ont fait savoir leur accord concernant la proposition de prix d'achat à 2 € le m² du bien de section, d'une superficie de 370 m², jouxtant leur propriété, comme il en avait été décidé lors de la dernière réunion.

Quant au délaissé de terrain à l'arrière de la maison, ils souhaitent bénéficier d'une autorisation de passage délivrée par le Maire pour mener à bien leurs travaux.

Le Conseil Municipal est favorable à la vente du bien de section et autorise Mr Le Maire à donner son accord pour une autorisation de passage sur le délaissé communal.

Délibération n° 2021/37 portant sur la vente du bien de section à Bellefaye

Délibérations à prendre :

Mr Le Maire fait part des courriers reçus concernant des délibérations à prendre pour :

- ✓ AXIONE : il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'implantation de l'armoire destinée à recevoir la fibre sur le terrain près du lavoir au Pendu et autoriser le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2021/40 portant sur l'autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Syndicat Mixte DORSAL.

- ✓ EVOLIS 23 : Modification des statuts de EVOLIS 23 :
- Adhésion de la commune de Pionnat
- Mise à jour des communes adhérentes

Délibération n°2021/38 portant sur l'adhésion de la commune de Pionnat et la mise à jour des statuts d'EVOLIS 23.

Site Web

Mr Le Maire fait part à l'Assemblée que le site Web de la commune est créé : coût 200 € et donne la parole à Florian Laskowski chargé d'intégrer les informations relatives à la commune.

Informations diverses :

- Intervention de Noël Paris

- Raccordement de la mairie et du logement à l'assainissement : le devis de Jérémy Carte a été choisi pour un montant de 2 104 € HT ;
- Les radiateurs du restaurant ont été changés pour la somme de 2 362 € HT ;
- Restaurant : le rideau a été réparé par l'entreprise Chagnon ;
- Changement des 3 portes aux vestiaires du stade par l'entreprise Chagnon ;
- Faire réviser le boîtier électrique de la salle des fêtes (voir puissance) ;
- Prévoir rapidement la borne électrique sur le parking pour le raccordement des forains.
- Maison Cholin

Noël Paris donne connaissance des plans d'aménagement de la maison Cholin ; l'Assemblée est assez satisfaite de cette disposition.

Des devis de travaux seront demandés.

- Intervention de Christian Wouters

- Cimetière : le recensement des tombes paraissant totalement abandonnées a été fait avec l'aide de Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR et Françoise MARQUES : il en ressort que 158 emplacements semblent totalement abandonnés et une cinquantaine ne sont plus entretenus régulièrement.
L'Assemblée demande qu'une procédure de reprise soit entreprise.
- Réunion ENEDIS

Un compte-rendu de la réunion de ENEDIS du 18 novembre a été transmis à l'ensemble des conseillers qui en ont pris connaissance.

- Brasserie du Charron : Mr et Mme NEMPONT sont arrivés en Creuse le 26 novembre, ils habitent sur la commune de Bord St Georges avant de s'installer définitivement à Soumans. Ils veulent commencer leur activité dès le mois d'avril.

Durant les travaux dans leur maison, ils souhaitent louer un local pour la préparation des recettes.

L'Assemblée donne son accord pour louer la maison Cholin, pour quelques mois, pour un loyer mensuel de 100 € et autorise Mr Le Maire à signer le bail administratif.

- Colis de Noël : intervention de Françoise Marquès et Jocelyne Pichon qui donnent le détail des colis :

73 coffrets pris aux Mille Sources à Bourganeuf

4 coffrets « bien-être » pris à France Rural à Gouzou

77 boîtes de chocolats prises à Carrrefour Market

- Salle polyvalente :

Un projet de règlement de la salle polyvalente a été envoyé à chaque conseiller qui en a pris connaissance et qui l'approuve.

Il sera remis à chaque président d'association empruntant la salle et à chaque personne qui louera la salle et sera affiché sur les lieux.

Délibération n° 2021/39 approuvant le règlement de la salle polyvalente.

Mr Le Maire donne quelques informations :

- Le gros sapin a été donné par Mme Grizard de Boussac ; pour la remercier, une boîte de chocolats lui a été offerte ;

- le Bulletin municipal est en cours d'élaboration pour une distribution avant Noël ;

- Humanoa : un article est paru dans La Montagne et a été envoyé par mail à tous les conseillers ;

- Association « Les Amis de la Chassagne » : son activité est très médiatisée et c'est bénéfique pour l'image de la commune (France Bleu Creuse, FR3 Limousin, FR3 national, l'Echo du Berry, La Montagne) ;

- Vœux du maire : en raison de la crise sanitaire ils ne seront pas organisés ; une carte de vœux sera envoyée dans chaque foyer.

Compte-rendu réunion Pôle santé

Les professionnels du pôle santé de Boussac souhaitent rencontrer les élus du canton afin de leur exposer la situation particulièrement difficile qu'ils vivent au quotidien. Le maire accompagné de Eliane Moutat-Faudemer et Laurine Forge ont participé à cette réunion. Il a été proposé d'intervenir auprès des services de l'Etat et surtout du ministre de la santé afin de trouver rapidement une solution à ce risque imminent de désert médical. Quelques élus dont ceux de Soumans souhaitent vivement que la population soit associée aux actions futures.

Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence

Ecoles : rencontre avec le nouveau DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale).

VILAJ : intervention de Noël Paris qui a assisté à l'assemblée annuelle de cette association au cours de laquelle il a été présenté le rapport d'activité pour l'exercice 2020-2021. Il en ressort que, malgré la crise sanitaire, beaucoup d'activités ont pu se tenir. Un calendrier prévisionnel des activités autour du concept "sport famille" a été présenté.

Commission "Développement économique" de Creuse confluence"

Mr Le Maire fait part que le projet de Fabrice et Catherine Nempont (brasserie) a été bien accueilli par les membres de la commission ; leur demande de prêt a été validée.

Congrès des Maires

Mr Le Maire fait un point sur le congrès des Maires auquel il a participé avec Noël Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55.

Le Président,
Jean-Claude PARNIERE

Le secrétaire,
Yves CHERON